



CHEF DE DIVISION DES INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS POSTE EN REMPLACEMENT POUR UNE DURÉE INDÉTERMINÉE

CONCOURS 202203-07

À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Fondée en 1910, avec une population de 4012 habitants pour une superficie de 12,5 km², la Ville de Montréal-Est s'est significativement développée au cours des dernières années. À la recherche active de nouveaux investisseurs, Montréal-Est poursuit sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions. Ses nombreux projets de développement économique et résidentiel ainsi que ses démarches de revitalisation en font une Ville dynamique.

Faire partie de l'équipe de la municipalité de Montréal-Est c'est :

- Participer à la réalisation de notre mission qui est d'offrir des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais;
- Déployer vos talents au sein d'une équipe dynamique, où l'esprit de collaboration et le plaisir sont au rendez-vous;
- Bénéficier de plusieurs avantages : régime d'assurances collectives, régime de retraite à prestations déterminées avec contribution de l'employeur, congés mobiles et de maladie rémunérés, congé prolongé payé durant la période des fêtes, remboursement d'une partie des frais d'études et de formation, programme d'aide aux employés, stationnement gratuit et plus encore.

Venez faire une différence dans une ville moderne, en pleine expansion, qui a à cœur ses citoyens. Un milieu où votre créativité contribue à la réalisation de grands projets stimulants favorisant le mieux-être des citoyennes et citoyens. En plus de vous offrir des possibilités de carrière intéressantes, vous ferez partie d'une grande organisation publique à dimension humaine. Ce milieu de travail et ses défis vous interpellent, n'attendez plus, et appliquez dès maintenant!

DESCRIPTIF SOMMAIRE D'EMPLOI

Sous l'autorité du Directeur des travaux publics et génie, le chef de division des infrastructures et bâtiments planifie, organise, conçoit, réalise et contrôle les différents projets de développement et de réfection d'infrastructures municipales, incluant les bâtiments et les parcs.

TÂCHES PRINCIPALES

1. Planifie, conçoit, dirige et contrôle des projets de génie civil relatifs aux services municipaux demandant des connaissances techniques complexes relativement aux projets de construction ou de réfection d'infrastructures, de bâtiments ou de parcs municipaux.
2. Élabore, prépare, supervise, met en place des méthodes de travail, signe et scelle les plans et devis des projets, s'assure de leur conformité avec les lois et règlements existants, effectue des calculs techniques complexes, planifie et prépare les documents d'appels d'offres, rédige les clauses particulières, révise les plans et profils, prépare les bordereaux de prix.
3. Encadre et dirige les mandats octroyés à des firmes de consultants externes sur les plans techniques, financiers et administratifs au cours des phases de conception et réalisation de projets, en conformité avec les exigences de la Direction des travaux publics et génie.
4. S'assure que les normes de sécurité soient respectées.
5. S'assure de l'observance des règlements et lois régissant le génie municipal. Si nécessaire, informe les contrevenants des infractions aux règlements, des correctifs à apporter, des détails prévus et des implications d'un refus de se conformer aux règlements.
6. Effectue des enquêtes afin de vérifier le bien-fondé des plaintes concernant le génie municipal. Rédige un rapport et soumet des recommandations.
7. Est responsable de la surveillance du déroulement des travaux faits par les entrepreneurs et représente le point de vue de la Ville quant à l'interprétation des devis.
8. Assure la gestion des contrats lors de la réalisation des travaux, s'assure du respect des coûts et de la qualité des ouvrages et contrôle l'avancement des travaux. Négocie avec les entrepreneurs les ordres de changements, vérifie et contrôle les autorisations de paiements progressives et finales des travaux en vue de la recommandation des paiements aux entrepreneurs. Dirige et approuve les inspections provisoires et finales et rédige les rapports requis.
9. Voit à ce que les activités exécutées rencontrent les normes de qualité et de quantité requises.
10. Prépare et soumet à son supérieur les demandes d'achat du service.
11. Voit à l'acquisition des matériaux qu'il a choisis et qui seront fournis par la Ville aux différents entrepreneurs qui réaliseront les projets d'améliorations locales.
12. Fait la rédaction des devis et la modification de devis existants.
13. Prépare et supervise les processus d'appels d'offres concernant les dossiers qui lui sont assignés. Rédige les cahiers des charges et les formulaires de soumissions, voit au calcul des quantités, fait le choix des matériaux et des techniques, estime le coût des projets et détermine la part des travaux contingents.

14. Examine les soumissions une fois qu'elles sont ouvertes.
15. Voit à la rédaction des rapports d'inspection et s'assure que tous les documents relatifs à un contrat soient recueillis.
16. Contrôle les coûts des travaux, voit au paiement des entrepreneurs (rédige les estimations progressives et finales sujettes à approbation) et autorise les travaux supplémentaires dans la limite des réserves pour travaux contingents.
17. Coordonne les activités entre la Direction des travaux publics et génie de la Ville et les entrepreneurs.
18. Planifie et coordonne les travaux d'arpentage sur les chantiers.
19. Planifie et coordonne tous les travaux de mise en plan.
20. Assure une surveillance accrue de tous les travaux en cours sur le territoire de la ville de Montréal-Est.
21. Assure, en collaboration avec le directeur des travaux publics et génie, la planification à court, moyen et long terme des travaux et projets;
22. Procède, en collaboration avec le directeur, aux études d'avant-projet, à la validation de la faisabilité des projets, des échéances et des budgets et procède aux analyses complémentaires requises;
23. Définit les travaux à réaliser et prépare des estimations, préliminaires et définitives, le cas échéant, aux fins de financement.
24. Agit comme consultant technique pour la réparation de bâtiments lorsque surgit un problème inhabituel.
25. Est responsable de la vérification des plans existants et d'implantation des services des compagnies d'utilités publiques (Bell Canada, Gaz Métropolitain, Hydro-Québec).
26. Participe, en collaboration avec l'équipe des Ressources humaines de la Ville au recrutement, à l'intégration, à la formation, à l'évaluation et à l'encadrement pour l'ensemble des opérations de son personnel sous sa supervision.
27. Renseigne ses collègues de travail sur les activités relevant de sa responsabilité et maintient une collaboration soutenue avec les autres services de la Ville.
28. Respecte et applique les conventions collectives, politiques et règlements en vigueur.
29. Représente la Ville lors de réunions, panels, colloques et auprès de divers organismes.
30. Exécute toute autre tâche connexe demandée par son supérieur ou requise dans l'exercice de ses fonctions selon la nature des tâches qui lui incombent.

QUALIFICATIONS

- Détenir au minimum un baccalauréat dans une discipline appropriée;
- Posséder au moins quatre (4) années d'expérience dans une fonction similaire, de préférence acquise dans le domaine municipal;

- Être membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- Détenir la certification de sécurité ASP Construction;
- Posséder un permis de conduire valide et un véhicule;

COMPÉTENCES PRIVILÉGIÉES

- Grandes habiletés en communications et dans la gestion d'une équipe de travail;
- Grand sens de l'organisation et de planification;
- Leadership rassembleur, capacité démontrée de mobiliser les employés;
- Réalisations significatives dans le domaine de la gestion de projets;
- Connaissance des infrastructures municipales, voirie, aqueduc et égout;
- Bon jugement, un excellent sens de l'analyse et un bon esprit de synthèse;
- Disponibilité, rigueur et polyvalence;

CONDITIONS

Salaire annuel 2022 : Entre 90 174 \$ et 107 535 \$ par année.

L'horaire de travail est de 35 heures/semaine.

Le lieu de travail est à l'hôtel de ville.

Date d'entrée en poste : Dès que possible.

Les candidats sélectionnés pourront devoir se soumettre à un processus d'évaluation visant à mesurer les aptitudes recherchées pour l'emploi.

POUR POSTULER

Si ce défi vous intéresse, nous vous invitons à postuler en ligne à l'adresse suivante : atlas.workland.com/careers/montreal-est **avant le 4 avril 2022 à 23 h 59.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur et par courrier sera refusée. Veuillez noter que seuls les candidats retenus seront contactés. Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.